

Certification :

Nom féminin

1. Assurance donnée par écrit.
2. Certificat délivré par un organisme indépendant attestant la conformité (d'un produit, d'un service) aux normes et règlements en vigueur.

Qu'est-ce que la Certification ?

La certification est un processus par lequel une tierce partie indépendante atteste qu'un produit, un service, un processus ou un système est conforme à des normes ou à des exigences spécifiées. En d'autres termes, la certification est une reconnaissance officielle qu'une entité ou un objet répond à des critères prédéfinis.

Définition de la certification :

La certification est le processus par lequel une autorité ou une organisation accréditée atteste formellement qu'une personne, un produit, un service, un processus ou un système est conforme à des normes spécifiques ou à des **critères préétablis**. Les certifications sont utilisées dans de nombreux domaines pour garantir la qualité, la sécurité et la conformité.

Objectifs de la certification :

1. Assurance qualité :

La certification permet de garantir que les produits, services ou systèmes répondent à des normes de qualité, de sécurité et de performance établies. Elle offre une assurance aux consommateurs et aux parties prenantes sur la fiabilité des produits ou services certifiés.

2. Différenciation sur le marché :

La certification peut conférer un avantage concurrentiel aux entreprises ou aux organismes certifiés. Elle permet de se démarquer des concurrents et d'attirer les clients en valorisant la qualité ou les caractéristiques spécifiques des produits ou services.

3. Conformité réglementaire :

Dans certains secteurs, la certification est obligatoire pour pouvoir commercialiser des produits ou fournir des services. Elle assure le respect des réglementations et des exigences légales en vigueur.

4. Crédibilité et confiance :

La certification, réalisée par un organisme indépendant, apporte une reconnaissance et une crédibilité aux produits, services ou systèmes certifiés.

Elle renforce la confiance des consommateurs, des partenaires et des autorités dans les entités certifiées.

5. Amélioration continue :

Le processus de certification implique souvent des audits et des évaluations régulières. Cela pousse les entités certifiées à maintenir et à améliorer continuellement leurs pratiques, leurs processus et leurs performances.

6. Accès à de nouveaux marchés :

La certification peut faciliter l'accès à de nouveaux marchés, notamment à l'international, en répondant à des exigences spécifiques.

Elle permet aux entreprises ou aux organismes de s'ouvrir à de nouvelles opportunités commerciales.

L'Accréditation :

Est un processus formel par lequel une autorité reconnue et compétente (souvent un organisme national d'accréditation) valide la compétence technique d'un organisme pour réaliser des tâches spécifiques, comme des tests, des certifications ou des inspections. L'accréditation garantit que l'organisme accrédité respecte des normes internationales et dispose des compétences, ressources et méthodes nécessaires pour fournir des résultats fiables et conformes.

Caractéristiques principales de l'accréditation :

1. Compétence et impartialité : L'accréditation atteste de la capacité de l'organisme à fournir des services impartiaux et techniquement valides.

2. Normes internationales : Elle se base souvent sur des normes telles que ISO/IEC 17025 pour les laboratoires d'essai, ISO/IEC 17020 pour les organismes d'inspection, et ISO/IEC 17021 pour les organismes de certification.

3. Reconnaissance et crédibilité : Les services et résultats fournis par les organismes accrédités sont reconnus comme fiables et crédibles, tant au niveau national qu'international.

4. Surveillance continue : Les organismes accrédités sont soumis à des audits réguliers pour garantir la conformité continue aux normes.

Exemple d'accréditation

Un laboratoire d'analyses médicales peut être accrédité selon la norme ISO/IEC 17025 par un organisme comme le COFRAC (Comité Français d'Accréditation). Cela signifie qu'il a prouvé sa compétence pour réaliser des tests spécifiques et fournit des résultats précis et conformes aux normes.

Principales différences entre certification et accréditation :

1. Définition

Certification : C'est un processus par lequel un organisme (par exemple, un laboratoire, une entreprise ou un produit) est évalué et reconnu comme conforme à des normes spécifiques. La certification est généralement délivrée par un organisme de certification.

Accréditation : C'est un processus par lequel un organisme d'accréditation évalue un organisme (comme un laboratoire ou un bureau de certification) pour s'assurer qu'il est compétent à réaliser des activités spécifiques, comme des tests ou des certifications. L'accréditation atteste de la compétence et de l'impartialité de l'organisme.

2. Portée

Certification : Elle se concentre sur des produits, des services ou des systèmes de management. Par exemple, un produit peut être certifié conforme à une norme de sécurité.

Accréditation : Elle se concentre sur l'organisme qui effectue la certification ou les tests. Par exemple, un laboratoire peut être accrédité pour effectuer des tests conformes à des normes spécifiques.

3. Procédure

Certification : Le processus implique l'évaluation d'un produit ou d'un service par un organisme de certification. Si le produit satisfait aux normes, il reçoit un certificat.

Accréditation : Le processus implique une évaluation approfondie de l'organisme par un organisme d'accréditation. Cela inclut des audits et des vérifications régulières pour s'assurer que l'organisme maintient les normes requises.

4. Délivrance

Certification : Délivrée par un organisme de certification après évaluation d'un produit, service ou système.

Accréditation : Délivrée par un organisme d'accréditation, souvent reconnu au niveau national ou international.

5. Exemples

Certification : Un produit électrique peut être certifié conforme à la norme CE (Conformité Européenne).

Accréditation : Un laboratoire d'essai peut être accrédité selon la norme ISO/IEC 17025, attestant qu'il est compétent pour effectuer des essais spécifiques souhaitant se différencier et garantir la conformité à des normes reconnues.